

À DÉCOUVRIR...

Avantages et inconvénients de la double citoyenneté

Une nouvelle publication du gouvernement du Canada, intitulée « La double citoyenneté : Ce que vous devez savoir » est maintenant disponible. (1)

De nombreux Canadiens deviennent ou demeurent citoyens d'un autre pays en raison des avantages pratiques de la double citoyenneté, entre autres :

1. les possibilités d'emploi,
2. le droit à des régimes sociaux, tels que l'éducation, les soins de santé et les pensions,
3. la possibilité de posséder des biens fonciers,
4. un droit de résidence illimité,
5. un sentiment d'appartenance en raison des attaches dans plus d'un pays.

Mais quels sont les inconvénients?

Vous devriez connaître les risques possibles de la double citoyenneté ou des citoyennetés multiples :

Votre citoyenneté canadienne risque de ne pas être reconnue par l'autre pays dont vous êtes citoyen. Les autorités de ce pays vous considéreront comme leur propre citoyen, en particulier si vous voyagez avec le passeport de ce pays. Si vous éprouvez des difficultés et que vous avez besoin d'aide, les autorités locales de l'autre pays pourraient ne pas accepter une « ingérence étrangère » et ne pas reconnaître le droit du Canada de vous fournir une assistance consulaire. Il est également possible que des difficultés surgissent dans un tiers pays si votre citoyenneté n'est pas claire.

Un pays peut avoir des lois qui ne s'appliquent pas à un visiteur étranger, mais que vous êtes tenu de respecter à titre de citoyen de ce pays.

Vous pourriez être légalement tenu de vous inscrire au service militaire et de répondre aux appels du service militaire dans le pays de votre deuxième nationalité. Cette obligation peut vous être imposée même si vous êtes seulement en visite dans ce pays et que vous résidez en permanence au Canada. Dans certains pays, vous ne pourrez pas plaider l'ignorance si vous n'avez pas effectué les démarches requises. Vous risquez d'être incarcéré ou incorporé dans les rangs de l'armée dès votre arrivée dans le pays ou lorsque vous essaieriez d'en repartir. Même si vous avez dépassé l'âge du service militaire, vous pourriez être considéré comme un contrevenant si vous ne vous présentez pas dans les délais prescrits.

Vous pourriez avoir des obligations fiscales non seulement au Canada, mais aussi dans l'autre pays dont vous êtes le citoyen. Les ententes fiscales entre les pays sont complexes et vous devriez en discuter avec un conseiller financier ou un conseiller juridique.

Vous pourriez faire l'objet d'une surveillance plus étroite de la part des agents de l'immigration ou du personnel de sécurité si vous voyagez avec plusieurs passeports. Vous risquez d'être interrogé s'il manque

des tampons d'entrée ou de sortie et aussi sur les raisons pour lesquelles vous avez deux documents de voyage. Dans certains pays, la possession d'un second passeport peut entraîner sa confiscation ou même l'imposition d'une amende. On pourrait même vous empêcher de quitter le pays.

Un mariage contracté au Canada n'est pas nécessairement reconnu par un pays étranger (même si le Canada reconnaît la légalité des mariages contractés à l'étranger) et les documents des tribunaux canadiens relatifs au divorce et à la garde des enfants peuvent également ne pas être reconnus.

Vous pourriez être tenu de rembourser le coût de vos études, surtout si le second pays dont vous avez la nationalité vous a offert des études gratuites au niveau secondaire ou professionnel ou s'il a payé pour vos études au Canada ou dans un autre pays.

Le second pays dont vous avez la citoyenneté peut interdire qu'un héritage vous soit transféré en raison de votre double citoyenneté.

Comment prévenir les problèmes?

Si vous détenez une double citoyenneté ou si vous envisagez d'en faire la demande, vous pouvez réduire les risques et les problèmes auxquels vous et votre famille pourriez être exposés en vous informant des conséquences de la double citoyenneté et en prenant les mesures suivantes :

Renseignez vous sur votre statut de citoyen. Obtenez l'information requise auprès des autorités compétentes des pays dans lesquels vous êtes susceptible d'être un ressortissant. Assurez-vous aussi de communiquer avec Citoyenneté et Immigration Canada ou les bureaux du gouvernement canadien les plus proches. Le personnel canadien sera heureux de vous fournir l'information requise ou de vous indiquer où vous pourriez l'obtenir.

Avant de demander la citoyenneté canadienne, déterminez si la double citoyenneté entraînera pour vous des difficultés, si le pays dont vous êtes le citoyen reconnaît la double nationalité et si vous pouvez conserver la citoyenneté du pays dont vous êtes le citoyen.

Envisagez de répudier officiellement votre deuxième citoyenneté, si vous le pouvez, et de déterminer si le fait de la répudier écartera d'éventuelles difficultés. On ne peut renoncer à sa citoyenneté en faisant une simple déclaration. Il faut présenter une demande auprès des autorités compétentes du pays concerné et obtenir une approbation officielle. Les procédures requises sont parfois longues et complexes. Communiquez avec l'ambassade ou le consulat de ce pays au Canada afin d'obtenir les renseignements nécessaires.

Communiquez avec les autorités compétentes du pays dont vous êtes aussi le citoyen avant de vous y rendre si vous avez des questions ou des préoccupations.

Déterminez si vous avez des obligations, notamment en ce qui a trait au service militaire, à l'impôt ou au remboursement de frais de scolarité dans tout pays dont vous êtes aussi le citoyen. Faites confirmer ces renseignements par écrit et amenez ces documents avec vous lors de votre voyage.

Contactez immédiatement l'ambassade ou le consulat du Canada le plus proche si vous avez des difficultés à l'étranger en raison de votre double citoyenneté. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire et que vous avez besoin d'aide d'urgence, téléphonez à frais virés au Centre des opérations d'urgence d'Affaires étrangères et Commerce international Canada à Ottawa au 613-996-8885 (où ce service est disponible). Vous pouvez aussi communiquer avec

par courriel à : sos@international.gc.ca.

Source: Citoyenneté et Immigration Canada

(1) Préparée par Citoyenneté et Immigration Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada, cette brochure a pour but de fournir des renseignements pratiques concernant :

les avantages et les difficultés liés à la double citoyenneté;

les privilèges et les obligations qu'elle confère, ainsi que les risques éventuels qu'elle peut susciter;

les mesures à prendre pour que vous et votre famille puissiez profiter des avantages de la double citoyenneté.

On peut commander des exemplaires de la brochure gratuitement en adressant un courriel à enqserv@international.gc.ca ou en composant le 1-800-267-8376 ou le 613-944-4000.



PRIME MINISTER - PREMIER MINISTRE

Le 1^{er} juillet 2010

Vœux du Premier ministre à l'occasion de la fête du Canada

Je suis ravi d'adresser mes vœux les plus sincères à la population canadienne à l'occasion du 143^e anniversaire de la fondation de notre grand pays. Nous avons cette année l'honneur de célébrer en compagnie de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg.

Deux mille dix est l'année du Canada. Nous l'avons commencée en organisant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver les plus réussis de l'histoire. Nos athlètes exceptionnels ont monopolisé le podium en remportant un nombre record de médailles d'or. Après cet exploit, nous avons présidé les sommets du G-8 et du G-20, au moment où notre économie émerge de la récession mondiale dans une position plus forte que celle de tous les autres pays avancés du monde.

Le Canada montre la voie à suivre en économie, dans la diplomatie et de par son engagement à l'égard du développement mondial. Le monde entier admire notre force, notre leadership et notre compassion. Qu'il s'agisse de la remise de dette à Haïti ou du renforcement de la sécurité et du développement en Afghanistan, le Canada est à la hauteur de son noble héritage.

Nous sommes en effet renforcés par l'héritage de nos ancêtres et la foi de tous ces hommes et femmes venus de tous les coins du globe qui ont choisi le Canada pour patrie. Ensemble, nous avons construit le meilleur pays du monde. Notre histoire est une épopée des plus brillants exploits.

Au nom de Laureen, Benjamin et Rachel, et au nom du gouvernement du Canada, je vous souhaite à tous et à toutes une merveilleuse fête du Canada.

Joyeux anniversaire Canada!



Le très honorable Stephen Harper, C.P., député
Premier ministre du Canada